



## **Extrait du registre des délibérations du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale**

L'an deux mil vingt-cinq le onze décembre à dix-huit heures, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le 5 décembre 2025 s'est réuni à la mairie de SAINT-HERBLAIN sous la présidence de Madame Michelle DEQUIDT, administratrice du Centre Communal d'Action Sociale.

### **ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :**

Bertrand AFFILÉ, Farida REBOUH, Evelyne ROHO, Nelly LEJEUSNE, Alain CHAUVENT, Guylaine YHARRASSARRY, Jean-Pierre FROMONTEIL, Gérald CRESPEL, Michelle DEQUIDT, Séverine SANCEREAU, Annick VAILLANT

### **ÉTAIENT EXCUSÉ(E)S :**

Valérie AUDEGOND, Matthieu ANNEREAU, Marie-Line RABILLER, Joël MOSSET, Martine LE BAIL

### **ÉTAIT ABSENT :**

Eric BAINVEL

### **SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Delphine BERTHELOT

### **DÉLIBÉRATION 2025-12-67**

#### **OBJET : OUVERTURE DE CRÉDITS SUR LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 DU SSIAD**

 <i>Liberté • Égalité • Fraternité</i> RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	<b>Accusé de Réception</b>
LA PREFECTURE DÉPARTEMENT 044	
Identifiant de l'acte : 044-264400342-20251216-20251267-DE	
Date de réception de l'acte par la Préfecture : 16/12/2025	

Hôtel de ville  
BP 50167  
44802 Saint-Herblain  
Cedex  
T 02 28 25 20 00  
[saint-herblain.fr](http://saint-herblain.fr)

**DÉLIBÉRATION 2025-12-67****OBJET : OUVERTURE DE CRÉDITS SUR LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 DU SSIAD**

RAPPORTEUR : Bertrand AFFILÉ

Les articles L. 1612-1 et L. 1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales précisent que jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 30 avril pour l'année de renouvellement des organes délibérants, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, Monsieur le Président peut, sur autorisation du Conseil d'administration, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget lors de son adoption. L'autorisation doit préciser le montant de l'affectation des crédits par article budgétaire.

Afin de pouvoir réaliser le programme d'investissement notamment celui commencé en 2025 pour le SSIAD, sans interruption, il est proposé au Conseil d'administration d'autoriser le Président à ouvrir les crédits d'investissement ci-joints sans attendre le vote du budget primitif 2026 qui interviendra lors du Conseil d'administration du 05 février 2026. Ces crédits seront inscrits au budget lors de son adoption.

DESIGNATION	NATURE M22	OUVERTURE CREDITS 2026
Autres immobilisations corporelles	2188	2 522,85 €
<b>TOTAL</b>		<b>2 522,85 €</b>

**Le Conseil, après en avoir délibéré, approuve la présente délibération à l'unanimité.**

Pour ampliation,  
Le Président du C.C.A.S.

Bertrand AFFILÉ

Reçu en préfecture de Nantes le 16 décembre 2025  
Publication le 19 décembre 2025